



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026 C.C.A.S.

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif du CCAS de l'exercice 2026, d'abord au niveau du contexte général et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif. Les orientations budgétaires seront détaillées dans une troisième partie.

### I CONTEXTE GENERAL

A ce stade de la préparation budgétaire, le projet de loi de finances 2026 n'est pas adopté, mais plusieurs lignes directrices se dégagent. Il vise le triple objectif de financer les priorités stratégiques de la France, de préserver le modèle social et de restaurer des marges de manœuvres budgétaires.

Les hypothèses macro-économiques du projet reposent sur les fondamentaux suivants :

Faisant suite à une croissance de 1,1% en 2024, le Produit Intérieur Brut de la France devrait croître de 0,7 % sur l'année 2025, croissance freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée. Pour 2026, la croissance est envisagée à 1%.

Après un déficit constaté à 5,8% du PIB, l'Etat vise à contenir le déficit à 5,4 % du PIB en 2025 grâce à un pilotage resserré de la dépense publique, l'objectif étant de le ramener à -4,7% en 2026.

L'inflation est arrêtée à 1,8% en 2024 et est attendue à 1% en 2025 et s'établirait à +1,3 % en 2026.

Le ratio de dette rapporté au PIB est prévu à 117,9% en 2026 après une réalisation à 113,2 % en 2024 et une prévision de 115,9% en 2025.

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics en contrepartie d'une réduction du poids des normes pesant sur leurs finances. Un effort de 4,7 milliards d'euros d'effort serait imposé aux collectivités.

Les premières orientations du Projet de Loi de Finances 2026 incluraient notamment :

- la réduction des crédits du fonds vert (" -500 millions d'euros"),
- la baisse des moyens alloués aux agences de l'eau (" -90 millions " d'euros) et à l'Agence nationale de l'habitat (" -700 millions " d'euros),
- la hausse de trois points des cotisations dues par les employeurs territoriaux au régime de retraites des fonctionnaires territoriaux (" + 1,4 milliard " d'euros) (deuxième année d'application sur les 4 programmées)
- la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) qui à l'origine devait être une avance remboursable et qui passe désormais de 1 à 2 milliards d'euros, devenant le Dilico 2.

La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) serait définitivement supprimée en 2028, avec deux ans d'anticipation sur la trajectoire définie par la dernière loi de finances pour 2025.

### II ELEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

#### II.1 Eléments rétrospectifs

L'analyse rétrospective sur les 5 derniers exercices écoulés est détaillée comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ressources fiscales propres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ressources d'exploitation	132 911 €	114 292 €	112 350 €	130 175 €	131 484 €

<b>Produits flexibles</b>	132 911 €	114 292 €	112 350 €	100 178 €	101 484 €
Ressources institutionnelles	139 612 €	110 961 €	127 164 €	160 841 €	178 972 €
Fiscalité reversée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Produits rigides</b>	139 612 €	110 961 €	127 164 €	160 841 €	178 972 €
Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Produits de gestion</b>	272 523 €	225 253 €	239 514 €	291 016 €	310 456 €
Charges à caractère général	174 904 €	157 251 €	179 409 €	212 491 €	216 316 €
Charges nettes de personnel	120 €	133 €	133 €	133 €	133 €
Autres charges de gestion courante	80 002 €	80 787 €	84 983 €	95 670 €	87 082 €
<b>Charges de gestion</b>	255 026 €	238 171 €	264 525 €	308 294 €	303 531 €
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	17 497 €	-12 918 €	-25 012 €	-17 278 €	6 925 €
Solde résultat financier	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Solde résultat exceptionnel	1 924 €	725 €	2 385 €	5 677 €	0 €
<b>CAF brute</b>	19 421 €	-12 193 €	-22 627 €	-11 600 €	6 925 €
Annuité en capital de la dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>CAF nette</b>	19 421 €	-12 193 €	-22 627 €	-11 600 €	6 925 €

Dette au 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Capacité de désendettement/CAF brute	nc	nc	0,0	0,0	0,0
Encours de la dette / Recettes réelles	0%	0%	0%	0%	0%

## II.2 Eléments prospectifs

les dépenses et recettes prévisionnelles du CCAS sont prévues sous les termes suivants :

	<b>BP 26</b>	<b>BP 27</b>	<b>BP 28</b>	<b>BP 29</b>	<b>BP 30</b>
Dépenses Réelles de Fonctionnement	320 550 €	326 961 €	333 500 €	340 170 €	346 974 €
Recettes Réelles de Fonctionnement	320 550 €	326 961 €	333 500 €	340 170 €	346 974 €
Epargne de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intérêts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne Brute	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne nette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

## I.3 La dette

Il est précisé que le budget de CCAS ne présente aucun emprunt.

## III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### III.1 Politique fiscale et tarifaire

Le CCAS ne perçoit pas de recettes fiscales et n'applique pas de tarifs aux usagers. Il vise uniquement à refacturer les portages de repas.

### III.2 les masses budgétaires prévisionnelles

#### FONCTIONNEMENT 2026

##### **Les dépenses**

Pour le poste des charges à caractère général, il est proposé de reconduire en 2026 l'enveloppe du budget primitif 2025 à la somme de 211 900 € qui intègre notamment le portage de repas.

Pour les charges de personnel, il est prévu d'inscrire en 2026 la somme de 150 €, identique à l'exercice précédent.

Concernant les autres charges de gestion courante intégrant les subventions versées aux associations, il est envisagé de fixer l'enveloppe à 107 000 € pour 2026.

Le poste des dépenses exceptionnelles est reconduit pour un montant de montant de 1 000 €.

##### **Les recettes**

Concernant les produits des services, il est proposé de reconduire l'enveloppe intégrant le portage de repas à la somme de 105 500 € pour l'exercice 2026.

Le chapitre des dotations est envisagé à la somme de 184 500 € intégrant la participation communale attendue à la somme de 174 500 € et votée au sein budget principal de la Commune.

Le chapitre des autres produits de gestion courante est envisagé à la somme de 29 550 €.

Le poste des recettes spécifiques est évalué à la somme de 1 000 €

#### INVESTISSEMENT 2026

Il est précisé que le budget du CCAS ne comporte pas de dépenses ni de recettes prévisionnelles en investissement.